

mesure permet à un juge ayant juridiction dans le territoire du Yukon d'étendre sa juridiction de façon à inclure les Territoires du Nord-Ouest.

M. Green: Cela veut-il dire que le juge de Whitehorse qui, je crois, est le siège de la cour de justice dans le Yukon, devra se transporter par avion à Yellowknife ou à d'autres endroits dans les Territoires du Nord-Ouest pour y entendre des causes?

L'hon. M. Winters: D'une façon générale, c'est exact. Il réside actuellement à Whitehorse dans le Yukon, et son territoire comprendra maintenant les Territoires du Nord-Ouest.

M. Green: Pourquoi en sera-t-il ainsi? Nous sommes à introduire une modification à la loi sur le remaniement de la carte électorale afin de donner un député au Yukon et un député aux Territoires du Nord-Ouest. Il me semble qu'il serait préférable d'avoir deux juges, un pour le Yukon et un pour les Territoires du Nord-Ouest. Une pareille disposition serait de nature à mieux servir les intérêts de la justice, ainsi que ceux du juge lui-même qui serait obligé de voyager des milliers de milles par avion ou autrement. Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas un juge uniquement pour les Territoires du Nord-Ouest.

L'hon. M. Winters: Même si le territoire est vaste, la population est clairsemée et il n'y a vraiment pas trop de travail. Je crois qu'un juge suffit amplement à la tâche. Toutefois, s'il ne pouvait être à tel ou tel endroit à un moment donné, on prévoira la désignation d'un substitut. La loi comporte encore d'autres dispositions visant la juridiction commune et qui, je pense, régleront les difficultés envisagées par mon honorable collègue. Il aura certainement l'occasion d'étudier soigneusement la question lorsque nous serons saisis du projet de loi.

M. Black (Cumberland): Que coûte actuellement au trésor fédéral l'administration de ce territoire? Quelle augmentation des frais provoquera la nouvelle mesure?

L'hon. M. Winters: L'administration, à toutes fins, des Territoires du Nord-Ouest coûte à peu près dix millions. La mesure ne comporte aucune augmentation générale des frais. Il s'agit plutôt d'alignement que d'augmentation des rentrées et des sorties.

M. Black (Cumberland): A quoi consacre-t-on la majeure partie de ces dix millions? Quels revenus rapporte au gouvernement fédéral la possession de ces territoires et leur administration aux termes de la loi?

[L'hon. M. Winters.]

L'hon. M. Winters: L'année financière 1948-1949 nous donne une ventilation typique. J'ai aussi l'année suivante, 1949-1950, où la ventilation de dépenses totales de \$7,963,000 est la suivante:

Ministère	Dépenses
Agriculture	\$ 19,828
Citoyenneté et Immigration — Affaires indiennes	874,255
Pêcheries	112,858
Travail	8,121
Mines et Relevés techniques	169,168
Défense nationale	1,292,270
Santé nationale et Bien-être social	474,064
Postes	335,914
Travaux publics	324,595
Ressources et Développement économique	2,068,440
Commission hydro-électrique des Territoires du Nord-Ouest	462,572
Gendarmerie royale du Canada	459,770
Affaires des anciens combattants	18,536
Transports	1,342,988

M. Black (Cumberland): Quelles sont les recettes du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Winters: Les recettes correspondant à ce total des dépenses ont été de \$720,000.

M. Murray (Cariboo): Le ministre estime-t-il que le montant de \$25 par jour est une indemnité suffisante pour ces membres élus?

L'hon. M. Winters: Il s'agit simplement des allocations de subsistance; il y a, en outre, une indemnité de \$50 par jour.

M. Murray (Cariboo): S'agit-il du montant versé pendant les jours où le Conseil siège?

L'hon. M. Winters: En effet.

M. Murray (Cariboo): A mon sens, l'indemnité devrait être la même que celle qui est versée aux membres des assemblées législatives. Ces gens consacrent beaucoup de temps à ce travail et doivent parcourir de grandes distances. Ils doivent s'occuper d'une foule de détails pour le compte des trappeurs, des mineurs, des Indiens et d'autres personnes de cette région.

Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a songé à choisir un endroit central où l'on pourrait établir une capitale des Territoires du Nord-Ouest, à Fort-Simpson peut-être?

L'hon. M. Winters: Le siège de l'administration est actuellement établi à Fort-Smith, qui semble un assez bon endroit. C'est le point principal d'entrée et de sortie. Le siège du gouvernement est à Ottawa, mais Fort-Smith assure un siège administratif satisfaisant.

M. Murray (Cariboo): Ce serait caractéristique chez nous de choisir Fort-Smith, car cette ville se trouve à l'extrémité Sud des Territoires du Nord-Ouest, tout comme Victoria se trouve, dans l'océan Pacifique, à